



Syndicat  
National du  
Personnel  
Navigant  
Commercial

BS 20-06-007 UU  
Le 06/06/2020

## APC, RCC : premières tendances

Chers collègues,

Nous souhaitons à travers ce court bulletin vous faire un premier point d'étape suite aux propositions de la Direction dans le cadre de l'**Accord de Performance Collective** et la **Rupture Conventionnelle Collective**.

Avant toute chose, nous souhaitons revenir sur la dérogation obtenue par Air Austral pour la réalisation d'un vol RUN-DZA-NBO-CDG en fonction, **soit 18h10 de TSV et 3 étapes Long-Courrier !** Nous avons alerté l'Inspection du Travail, la DSAC, le siège national de la DGAC, notre Président Directeur Général ainsi que notre Secrétaire Général... en vain ! **Notre Direction a voulu que ce vol se fasse coûte que coûte**, au détriment de la fatigue des PNC et de nos Accords Collectifs. Mais pourquoi s'entêter à programmer un tel enchaînement alors que d'autres alternatives existaient ? Nous espérons juste que ce vol n'aura pas servi de test, dans le but d'être reprogrammé de manière récurrente.

Concernant l'APC, les mesures de manière générale visent à dégager 10 millions d'euros d'économie par an, le temps de cet accord à durée déterminée sur 3 ans. Nous estimons que ce laps de temps devra être réduit à 2 années.

Nous n'entrerons pas dans les précisions chiffrées des mesures tant que les négociations n'ont pas commencé. Il est à retenir dans les propositions pour l'ensemble des salariés, un gel de l'évolution (échelon, grille Leyton, etc.), un gel des primes d'ancienneté ainsi que celles liées aux bénéfiques et objectifs et enfin :

- Une volonté de baisser le salaire chez les cadres, les PNT et les IPNC
- Une baisse du temps de travail chez les cadres et les IPNC
- Une refonte des plannings chez le Personnel Sol et les Agents de Maîtrise
- Une augmentation du temps de travail sans augmentation de la rémunération (décalage de déclenchement des heures sup.) chez le PS, les AM et les PNC
- Un équipage long-courrier à 12 PNC au lieu de 13 sur 777
- L'annulation du déclenchement des heures sup. au-delà de 75h chez le PNC

Il est évident que les négociations s'annoncent d'ores et déjà musclées...

Dans le cadre de la RCC, nous sommes mitigés à propos des mesures annoncées et sommes persuadés que la Compagnie peut encore mieux faire :

- Indemnités de départ
- Versement d'une allocation de pré-retraite (50 à 55 ans pour le PNC, 60 à 62 ans pour le PS)
- Doublement du CPF,
- Bilan de compétence ou coaching dans la recherche d'emploi
- Allocation d'aide à la création d'entreprise
- Prime de déménagement et d'installation (RUN vers Paris, région parisienne vers autre région métropolitaine)
- GP maintenus pour conjoint et enfants

Les négociations se poursuivant tous les jours de la semaine prochaine, nous avons préféré vous dévoiler les grands axes des mesures de la RCC.

Il est évident que ces mesures (APC et RCC) sont amenées à bouger ou disparaître en fonction des négociations et de l'écoute qu'aura la Direction sur nos propositions... Rien n'est signé, rien n'est entériné et nous sommes confiants concernant la synergie intersyndicale pour minimiser le potentiel impact de ces mesures sur nos collègues.

Souhaitant vous tenir informés,

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

